ils font la publicité. Deux ou trois d'entre eux estiment être au-dessus de la loi et ils offrent au peuple canadien le genre de choses qui ne peut que polluer l'esprit. Si vous détruisez le corps, vous êtes coupable de délit; si vous détruisez l'âme des jeunes Canadiens, jeunes gens, jeunes filles, garçonnets et fillettes, par ce genre de choses, il n'y a pas de délit aux termes de la loi actuelle, si je comprends bien.

Pour protéger la liberté de parole, il y a une clause de sauvegarde qui constitue une garantie pour tous ceux qui désirent respecter la liberté de parole. Du moins c'est ce qu'on dit, lorsqu'il s'agit de discuter de pornographie. Voici comment l'article se lit:

Une personne ne sera pas trouvée coupable d'un délit aux termes de l'article 2 de la présente loi . . . s'il est prouvé que la publication de l'article en question est justifiée du fait qu'il y va du bien public, l'article servant la cause de la science, de la littérature, des arts, de l'enseignement, ou d'autres fins d'intérêt général.

Cet article nous protégera. L'État du Michigan a introduit une loi bénéfique. Si vous passez de Windsor au Michigan, entrez dans une librairie. Vous y verrez moins de romans policiers immondes que dans la moyenne des librairies canadiennes. A mon avis, nous devons prendre des mesures dans ce domaine. Chaque jour, d'un bout à l'autre du pays, des hommes et des femmes se voient présenter, par des services de télévision qu'ils ont payés, des scènes sordides qu'aucun prétexte artistique ne saurait justifier. Or, ils n'ont aucun recours. Si l'on soulève ce problème à la Chambre, le secrétaire d'État (M. Pelletier) déclare qu'il s'informera auprès de Radio-Canada. Sauf erreur, on a demandé très récemment à celle-ci de se montrer prudente au sujet de la publicité qu'elle a faite à certains députés. Autrement dit, elle leur en fait trop.

Nous avons ensuite les révélations de l'ancienne secrétaire d'État concernant l'emprise séparatiste sur les installations du Québec et, je crois, d'ailleurs. J'aimerais qu'elle comparaisse devant le comité. On profiterait ainsi non seulement de son expérience de secrétaire d'État et de parlementaire, mais encore de sa connaissance de Radio-Canada et de ses activités. Une révélation comme la sienne mérite qu'on demande à son auteur de préciser ses dires et de prouver ses arguments. Je suis certain qu'aucun député ministériel n'oserait prétendre qu'elle ait jamais enfreint la vérité. N'est-ce pas elle qui dirigeait l'équipe de la vérité? Qui oserait dire que cette dame exagère. A ma connaissance, aucun des vis-àvis. Ils siégeaient avec elle. Ils sont donc au courant.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aurais une ou deux suggestions à faire. On peut dire à bon droit, je pense, que le ministre met en œuvre ses connaissances et sa grande compétence pour modifier le Code criminel de façon avantageuse pour les Canadiens. Le colloque à l'intention des juges m'intéresse vivement. J'ai souvent pensé, après avoir perdu un procès, qu'un colloque aurait été une chose bien utile. Mais je m'étonne de l'enthousiasme avec lequel les juges se sont ralliés à cette idée. On ne les voit pas souvent admettre la nécessité d'apprendre ou d'oublier. Si le ministre a réussi à faire partager ses vues par le pouvoir judiciaire, il pourra se vanter d'un exploit inconnu jusqu'ici, depuis la démarche dans le même sens faite auprès de sir Edward Coke sous le règne de la reine Élisabeth.

J'aimerais bien que l'on prenne des mesures au sujet du crime international. Ni le ministre actuel ni son prédécesseur-il s'agit du même gouvernement, mais sous un jour différent-n'ont tenu à faire enquête là-dessus. Je demande qu'une commission royale d'enquête sur le crime international et organisé soit instituée de concert avec les provinces et les procureurs généraux des provinces qui voudront en faire partie. Je propose que la commission soit créée à la suite de recommandations conjointes du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux car, à en juger d'après ce qu'on peut lire un peu partout, deux ou trois villes du Canada sont en passe de devenir le théâtre par excellence des exploits des criminels et gangsters internationaux.

Deuxièmement, on entend parler à tout moment de la nécessité d'un colloque réunissant les gens qui s'intéressent aux affaires publiques. Si le gouvernement se décidait à convoquer une conférence nationale, réunissant des représentants fédéraux et provinciaux, ce serait pour nous un excellent moyen de nous instruire de toutes ces questions. Le groupe de participants pourrait se composer des procureurs généraux, des représentants de la Légion royale canadienne, des clubs militaires, des organisations féminines et des organismes confessionnels. Nous pourrions ainsi lancer au pays un mouvement d'envergure nationale, une sorte de croisade, si vous voulez, pour faire bien comprendre aux Canadiens que l'esprit d'anarchie qui se déchaîne au pays aboutira inévitablement, si on n'y met ordre, à l'affaiblissement du sens moral des Canadiens et compromettra l'avenir de la nation.